

**MRC DU HAUT-RICHELIEU  
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI  
LE 3 JUIN 2014**

---

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, troisième jour du mois de juin deux mille quatorze, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Michel Fecteau, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, M. Pierre Chamberland, maire de Saint-Valentin, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Absence motivée : M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec.

Également présentes : Mme Caroline Roberge, aménagiste, et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Michel Fecteau.

---

9 h 00            **Ouverture de la séance**

**Adoption de l'ordre du jour**

1636-06-14    Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,  
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes :

- 1.-            Ajout du point 4.2.2 : Confirmation de taux horaire - Archiviste;
- 2.-            Ajout du point 1.1.3 B) Avis de motion concernant l'adoption d'un règlement visant le thème « Affectation agricole » dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement;
- 3.-            Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

**Adoption du procès-verbal**

1637-06-14    Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 6 mai 2014 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

**1.0**            **URBANISME**

**1.1**            **Schéma d'aménagement et de développement**

**1.1.1**        **Avis techniques**

**A)**            **Municipalité de Lacolle**

**A.1**          **Règlement 2008-0085-31**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2008-0085-31 de la municipalité de Lacolle, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement vise à définir certaines normes d'implantation de maisons mobiles sur le territoire de la municipalité.

**A.2**          **Règlement 2008-0085-33**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2008-0085-33 de la municipalité de Lacolle, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement permet l'installation de maisons modulaires sur tout le territoire de la municipalité de Lacolle suivant certaines normes applicables à ces dernières.

**B)**            **Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**

**B.1**          **Règlement 320-2014**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 320-2014 de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement vise l'utilisation de pieux et pilotis à titre de fondation lors de la construction de bâtiments.

**B.2**          **Règlement 321-2014**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 321-2014 de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie le règlement sur les permis et certificats en exigeant un permis pour l'installation de piscines semi-creusées démontables ou autres et intègre certaines exigences pour les demandes de permis de lotissement visant des terrains partiellement desservis par l'égout municipal dont la superficie est inférieure à 1 500 mètres carrés.

**C)**            **Municipalité de Noyan - Règlement 513**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 513 de la municipalité de Noyan, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement autorise l'usage « habitation », change la hauteur de bâtiments autorisés et restreint l'implantation de nouvelles roulottes.

**D) Municipalité de Saint-Alexandre - Règlement 13-262**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 13-262 de la municipalité de Saint-Alexandre, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement permet et encadre l'implantation d'établissements d'entreposage intérieur dans certaines zones de même qu'il ajoute certaines dispositions relatives à la mixité des usages. Par ailleurs, les usages para-agricoles sont également permis dans les zones 507, 521 et 522.

**E) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu**

**E.1 Règlement 1236**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1236 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement agrandit certaines zones, modifie l'affectation à dominance « commerciale » par une affectation à dominance « habitation », etc.

**E.2 Règlement 1237**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1237 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement assujettit deux zones à un PIIA.

**1.1.2 Modifications**

**A) Avis de motion - Règlement de remplacement 503**

Les membres du Comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion en vue de remplacer le règlement 487 visant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Richelieu, particulièrement en ce qui a trait au régalage de déblais provenant du nettoyage de cours d'eau.

**B) Avis de motion - Règlement de remplacement 504**

Les membres du Comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion en vue de remplacer le règlement 487 visant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Richelieu, particulièrement en ce qui a trait à la correction de la carte de la plaine inondable à Saint-Jean-sur-Richelieu, rues Bellerive et Kelly.

**C) Avis de motion - Règlement de remplacement 505**

Les membres du Comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion en vue de remplacer le règlement 485 visant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Richelieu, particulièrement en ce qui a trait à l'agrandissement du périmètre urbain de Sainte-Anne-de-Sabrevois conforme à une décision de la CPTAQ.

**D) Avis de motion - Règlement de remplacement 506**

Les membres du Comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion en vue de remplacer le règlement 485 visant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Richelieu, particulièrement en ce qui a trait à l'ajustement des limites du parc industriel de Saint-Jean-sur-Richelieu.

**1.1.3 Révision**

**A) Demande d'extension de délai**

Le directeur général dépose la réponse du directeur régional du MAMOT, M. Robert Sabourin, lequel précise que la demande d'extension de délai soumise pour la finalisation des travaux de révision du schéma d'aménagement et de développement est prématurée puisque la MRC du Haut-Richelieu dispose de 3 mois supplémentaires pour déposer le schéma d'aménagement révisé. M. Sabourin suggère de déposer une nouvelle demande quelques jours avant l'échéance du délai déjà accordé par le MAMOT. Le directeur général soumet que la révision ne sera pas complétée avant au moins un an.

**B) Règlement 507 - Avis de motion**

Les membres du comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion en vue d'adopter le règlement 507 concernant le thème « Affectation agricole » et ce dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement.

**2.0 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**2.1 Étude de propagation - Autorisation et affectation de surplus**

Les membres du comité administratif recommandent de procéder à l'étude de propagation pour préciser l'ensemble des équipements techniques requis et les coûts à envisager en ce qui a trait au dossier sur les radiocommunications d'urgence reliées aux services de sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu. À cet effet, considérant que le territoire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu est touché par cette analyse, et puisque les dépenses relatives à la partie V du budget sont réparties à parts égales, l'affectation du surplus de la partie I (projets spéciaux) est recommandée.

**3.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**3.1 Forum Jeunesse Montérégie Est - Demande d'aide financière**

Faisant suite à la demande des membres du conseil le mois dernier, le budget de l'organisme Forum Jeunesse Montérégie Est est déposé. Les membres du comité administratif réfèrent à la séance de travail préalable à la séance ordinaire du conseil du 11 juin prochain les discussions relatives à l'octroi de l'aide financière sollicitée du Forum Jeunesse Montérégie Est, soit,

<b><u>Financement demandé</u></b>	
2015	3 500 \$
2016	4 000 \$
2017	4 000 \$
2018	4 500 \$
2019	4 500 \$
2020	4 500 \$
Total	25 000 \$ sur 6 ans

advenant la participation des 9 MRC de la Montérégie Est. À noter que la MRC a l'option de se désister après la 2<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> année.

CAPV2014-06-03

### **3.2 Fonds locaux de solidarité (FTQ)**

Le directeur général dépose les documents relatifs à l'implantation de Fonds locaux de solidarité. Cet outil de développement économique a été transmis aux représentants du Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD) pour analyse.

### **3.3 Grands Prix de la ruralité 2014 - Appui**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution d'appui à la MRC de Rouville relativement à la candidature de l'organisme « Au Cœur des Familles Agricoles » et ce, dans le cadre des Grands Prix de la ruralité 2014.

### **3.4 Adoption du règlement 502**

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du règlement 502 modifiant le règlement 453 relatif à la mise en œuvre du pacte rural, afin d'intégrer les représentants de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu dans le cadre du processus décisionnel concernant la mise en œuvre des futurs Pactes ruraux.

### **3.5 Politique Nationale de la Ruralité 3 - Tournée du MAMOT**

Le directeur général soumet que le MAMOT entreprend une tournée des MRC concernant la troisième édition de la Politique nationale de la ruralité. La date de rencontre sera bientôt fixée. À suivre.

## **4.0 FONCTIONNEMENT**

### **4.1 Finances**

#### **4.1.1 Comptes - Factures**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 11 juin prochain.

#### **4.1.2 Demande d'aide financière - Arto**

##### **A) Rendez-vous des Arts 2014**

Quelques renseignements supplémentaires sont demandés par les membres du conseil d'administration concernant la demande d'aide financière pour le Rendez-vous des Arts 2014 de juillet. Par conséquent, elle sera traitée à la prochaine réunion.

##### **B) Rencontre des arts 2014**

1638-06-14 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,  
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

#### **IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu autorise le versement d'une somme de 5 000\$ à l'organisme Arto pour la réalisation du catalogue de la Rencontre des Arts, 24<sup>e</sup> édition et ce, conditionnellement à ce que la couverture extérieure arrière dudit catalogue soit exclusivement réservée à la MRC du Haut-Richelieu en intégrant son logo de même qu'une liste d'événements culturels se déroulant sur le territoire du Haut-Richelieu au cours de l'année;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin à même le budget de la Partie I.

ADOPTÉE

CAPV2014-06-03

**4.1.3 Demande de rencontre**

**A) Syndicat de l'UPA du Haut-Richelieu - M. Jaclin Bisailon, président**

Les membres du comité administratif acceptent la demande de rencontre de M. Jaclin Bisailon, président du Syndicat de l'UPA du Haut-Richelieu. Ce dernier discutera des dossiers suivants : 1) Aménagement - Schéma; 2) Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et Article 59 de la LPTAAQ; 3) Comité consultatif agricole 4) Entretien des cours d'eau et des digues.

**B) SPEC - M. Guy Boulanger, directeur général**

Les membres du comité administratif acceptent la demande de rencontre de M. Guy Boulanger, directeur général de la SPEC. Une période de 20 minutes sera accordée à ce dernier pour présenter l'organisme ainsi que ses orientations.

**C) Commissaire à la lutte contre la corruption - M. Robert Lafrenière**

Le directeur général soumet que la rencontre de sensibilisation à la corruption se tiendra à l'automne plutôt qu'au mois de juillet dû au manque de disponibilité du personnel de l'UPAC.

**4.1.4 MRC de Portneuf - Modification à la législation municipale**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la MRC de Portneuf afin que les dispositions législatives soient modifiées relativement aux avis de convocation des séances via les moyens de communication électroniques, l'archivage des dossiers sur support électronique et la possibilité d'octroi de contrat de gré à gré à la hauteur de 50 000\$ au lieu de 25 000\$.

**4.2 Divers**

**4.2.1 Réunion du comité administratif - Septembre**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ne siègent pas au mois d'août;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de devancer la réunion du mois de septembre 2014;

**EN CONSÉQUENCE;**

1639-06-14 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,  
Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**DE** tenir la réunion des membres du Comité administratif le 25 août 2014, à 9h00 au lieu du 2 septembre 2014.

ADOPTÉE

**4.2.2 Confirmation de taux horaire - Archiviste**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Marjorie Charbonneau a été engagée par la MRC du Haut-Richelieu le 12 décembre 2012 afin de réaliser les travaux d'inventaire des archives et la mise à jour du calendrier de conservation;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de Mme Charbonneau ont été suspendus vu les besoins de quelques municipalités du territoire du Haut-Richelieu;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'ajuster le taux horaire de Mme Charbonneau;

CAPV2014-06-03

**EN CONSÉQUENCE;**

1640-06-14 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,  
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

**IL EST RÉSOLU:**

**DE** confirmer le taux horaire de l'archiviste, Mme Marjorie Charbonneau, à 20,50\$;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**5.0 COURS D'EAU**

**5.1 Station de pompage Melaven/Faddentown - Municipalité d'Henryville - Fourniture et installation d'un système d'instrumentation et de contrôle - Octroi de contrat**

Le Comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi de contrat à la firme Le Groupe LML Ltée en vue de la fourniture et l'installation d'un système d'instrumentation et de contrôle à la station de pompage Melaven/Faddentown pour un montant total de 29 694,00 \$ (taxes en sus).

**5.2 Rivière du Sud, branche 5 - Municipalité de Saint-Alexandre : Octroi de contrat, travaux de nettoyage**

Le Comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi de contrat à la firme Les Entreprises Réal Carreau inc. en vue de la réalisation des travaux de nettoyage dans la Rivière du Sud, branche 5 pour un montant total de 11 610,00 \$ (taxes en sus).

**5.3 Cours d'eau Little Creek, branches 4 et 5 - Municipalité de Noyan : Octroi de contrat, travaux de nettoyage**

Le Comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi de contrat à la firme Les Entreprises Réal Carreau inc. en vue de la réalisation des travaux de nettoyage dans le cours d'eau Little Creek, branches 4 et 5 pour un montant total de 18 507,50 \$ (taxes en sus).

**5.4 Cours d'eau Grande Décharge des Terres Noires, branches 20 et 21 - Municipalité de Mont-Saint-Grégoire : Octroi de contrat, travaux de nettoyage**

Le Comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi de contrat à la firme Béton Laurier inc. en vue de la réalisation des travaux de nettoyage dans le cours d'eau Grande Décharge des Terres Noires, branches 20 et 21 pour un montant total de 32 414,75 \$ (taxes en sus)

**5.5 Rivière du Sud, branche 71D**

**5.5.1 Autorisation aux travaux**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 71D de la Rivière du Sud située en la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville.

**5.5.2 Octroi de contrat, autorisation aux signatures et aux travaux**

Un rapport d'ouverture de soumission prévue le 9 juin 2014 sera déposé aux membres du Conseil le 11 juin 2014 en vue de l'octroi du contrat, l'autorisation aux signatures et aux travaux.

**5.6 Cours d'eau Faddentown, branche 2**

**5.6.1 Autorisation aux travaux**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 2 du cours d'eau Faddentown située en la municipalité de Noyan.

**5.6.2 Octroi de contrat, autorisation aux signatures et aux travaux**

Un rapport d'ouverture de soumission prévue le 9 juin 2014 sera déposé aux membres du Conseil le 11 juin 2014 en vue de l'octroi du contrat, l'autorisation aux signatures et aux travaux.

**5.7 Grande Décharge des Terres Noires, branche 21 - Mont-Saint-Grégoire -  
Autorisation à faire procéder aux démarches nécessaires relatives au  
nettoyage et nomination**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation des travaux nécessaires dans la branche 21 de la Grande Décharge des Terres Noires.

**5.8 Adoption du règlement 501**

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du règlement 501 abrogeant toutes dispositions existantes concernant la branche 41 de la Rivière du Sud-Ouest située en la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

**5.9 Cours d'eau Grande Décharge des Terres Noires, branches 20 et 21 -  
Sainte-Angèle-de-Monnoir et Mont-Saint-Grégoire -  
Entente intermunicipale**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la MRC de Rouville ayant pour objet de confier à la MRC du Haut-Richelieu la réalisation des travaux de nettoyage nécessaires dans les branches 20 et 21 du cours d'eau Grande Décharge des Terres Noires.

**5.10 Cours d'eau Racine-Harbec - Saint-Blaise-sur-Richelieu : Autorisation à  
faire procéder aux démarches nécessaires relatives au nettoyage  
et nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation des travaux nécessaires dans le cours d'eau Racine-Harbec en la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu.



CAPV2014-06-03

**5.11 Petite rivière Bernier, branches 7 et 7A - Saint-Jean-sur-Richelieu et Saint-Blaise-sur-Richelieu : Autorisation à faire procéder aux démarches nécessaires relatives au nettoyage et nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation des travaux nécessaires dans la Petite rivière Bernier, branches 7 et 7A en la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

**6.0 VARIA**

**7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**8.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

1641-06-14 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

**IL EST RÉSOLU:**

**DE LEVER** la présente séance ordinaire du Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 3 juin 2014.

ADOPTÉE

---

M. Michel Fecteau,  
Préfet

---

Me Joane Saulnier,  
Directeur général et secrétaire-trésorier